



## Communiqué de presse

Luxembourg, le 7 juillet 2020

# La Cour des comptes européenne veut savoir dans quelle mesure l'utilisation agricole de l'eau dans l'UE est durable

Les agriculteurs étant de grands consommateurs d'eau douce, la Cour des comptes européenne évalue actuellement l'impact de la politique agricole de l'UE sur l'utilisation durable de l'eau. L'audit, qui vient de commencer, contribuera utilement aux progrès de l'UE dans sa réforme de la politique agricole commune.

L'eau douce est une de nos ressources les plus précieuses. Or l'eau se raréfie dans toute l'Europe sous l'effet de la double pression engendrée par l'activité économique et par le changement climatique. L'agriculture, en particulier, exerce un impact majeur. Un quart au moins de la quantité d'eau douce captée dans l'UE est utilisée sur des terres agricoles. L'agriculture influe non seulement sur la quantité et la disponibilité des ressources en eau douce, mais encore sur la qualité de l'eau, par exemple par l'intermédiaire de la pollution par les engrais et les pesticides.

*«Les agriculteurs sont d'importants utilisateurs d'eau douce; ils sont aussi parmi les premiers à ressentir les effets de la pénurie d'eau», a déclaré M<sup>me</sup> Joëlle Elvinger, la Membre de la Cour des comptes européenne responsable de l'audit. «Notre audit vise à déterminer, en particulier, si l'action de l'UE et de ses États membres dans le domaine agricole est appropriée et si elle est efficace pour ce qui est d'appliquer et de faire respecter les principes de gestion durable de cette ressource vitale.»*

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages de l'AuditInfo de la Cour des comptes européenne. L'AuditInfo est disponible dans son intégralité en anglais sur le site [eca.europa.eu](https://eca.europa.eu).

## ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu) @EUAuditors [eca.europa.eu](https://eca.europa.eu)

L'approche actuelle de l'UE en matière de gestion de l'eau remonte à la directive-cadre sur l'eau de 2000, directive qui a introduit, entre autres, les principes de l'utilisation durable de l'eau. Elle a pour objet de prévenir la détérioration des masses d'eau et de parvenir à un bon état qualitatif et quantitatif pour toutes celles-ci dans l'ensemble de l'Union européenne.

La politique agricole commune (PAC) joue un rôle important dans la gestion durable de l'eau. Elle comporte des outils qui peuvent aider à réduire les pressions sur les ressources en eau, mais elle peut aussi, par exemple, financer des infrastructures d'irrigation.

Cet audit relatif à l'impact de la politique agricole de l'UE sur l'utilisation durable de l'eau est lancé dans le but de contribuer à la future PAC.

Les auditeurs chercheront à déterminer si les politiques de l'UE favorisent l'utilisation durable de l'eau dans l'agriculture. Ils examineront en particulier:

- o si la Commission européenne a intégré les principes de l'utilisation durable de l'eau dans les règles de la PAC;
- o si les États membres de l'UE appliquent ces principes et s'ils ont mis en place des incitations à l'utilisation durable de l'eau dans l'agriculture.

### **Remarques à l'intention des journalistes**

Il y a trois semaines, la Commission européenne a décidé de ne pas réviser la directive-cadre sur l'eau, qui fait obligation aux États membres de veiller à ce que toutes les masses d'eau soient en « bon état » d'ici à 2027.

L'AuditInfo publiée ce jour fournit des informations sur une activité d'audit en cours relative à l'utilisation durable de l'eau en agriculture dans l'UE, dont les conclusions sont attendues au deuxième semestre 2021. Les AuditInfos s'appuient sur les travaux préparatoires à un audit et ne doivent pas être considérées comme des observations, des conclusions ou des recommandations d'audit. Elles sont disponibles dans leur intégralité, en anglais, sur le site [eca.europa.eu](https://eca.europa.eu).

Ces dernières années, la Cour des comptes européenne a publié plusieurs rapports spéciaux traitant de questions liées à l'eau, telles que la [désertification](#), la [directive sur l'eau potable](#), l'[eutrophisation en mer Baltique](#) et la [qualité des eaux dans le bassin du Danube](#).

Pour obtenir des informations sur les mesures prises par la Cour des comptes européenne en raison de la pandémie de COVID-19, veuillez cliquer [ici](#).

### **Contact presse pour cette AuditInfo**

Vincent Bourgeois – E: [vincent.bourgeois@eca.europa.eu](mailto:vincent.bourgeois@eca.europa.eu)  
T: (+352) 4398 47 502 / M: (+352) 691 551 502